

M A I R I E D
ARRONDISSEMENT communal d

Du jour du mois de an République.

ACTE DE MARIAGE de département

Âgé de ans, né à le du mois de département à

d le demeurant à

an profession de fils de

département d

demeurant à département d et de

Et de âgée de ans, née à le du mois de département d

département d an demeurant à département d Elle

de demeurant à département d

et de

Les actes préliminaires sont faites à

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un l'autre

En présence de demeurant à

département d profession de âgé de département d

De demeurant à

profession de âgé de département d

De demeurant à

profession de âgé de département d

Et de demeurant à

profession de âgé de

Après quoi, moi maire de faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins

90

M A I R I E D
ARRONDISSEMENT communal d

Du jour du mois de l'an République.

ACTE DE MARIAGE de département

Âgé de ans, né à le du mois de département

d le demeurant à

an profession de fils de

département d

demeurant à département d et de

Et de âgée de ans, née à le du mois de département d

département d an demeurant à département d Elle

de demeurant à département d

et de

Les actes préliminaires sont faites à

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un l'autre

En présence de demeurant à

département d profession de âgé de département d

De demeurant à

profession de âgé de département d

De demeurant à

profession de âgé de département d

Et de demeurant à

profession de âgé de

Après quoi, moi maire de faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins